



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.114

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Avenant n° 1 à la convention
constitutive du service
facturier

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

En octobre 2019, la Ville de Dole, le Grand Dole, le CCAS de Dole, le syndicat mixte INNOVIA, le syndicat mixte de la Grande Tablée et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Jura ont créé un service facturier.

L'objet de ce service facturier dénommé « SFACT » est d'optimiser la chaîne de la dépense en mutualisant les moyens humains des collectivités et de la DDFIP.

Le SFACT a pour objet d'assurer la réception des factures, la saisie des marchés, l'exécution des dépenses de l'engagement jusqu'à la prise en charge des paiements, les relations avec les services gestionnaires et les fournisseurs.

Le SFACT est actuellement constitué d'un chef de service, de 2 agents collectivités et de deux agents DDFIP.

Dans l'article 2 de la convention constitutive du SFACT, le périmètre géographique pourra être étendu à d'autres collectivités avec une étude préalable. C'est l'objet de la présente délibération. Une étude a été menée courant 2022 afin d'intégrer les dépenses du syndicat mixte Doubs-loue. Les résultats de cette étude présentée en COPIL du SFACT du 7 juin dernier conduisent à une intégration de ces dépenses à effectif constant du SFACT compte tenu du faible volume de mandats (313 en 2019 et 440 en 2020).

L'intégration du syndicat mixte Doubs-Loue dans le SFACT se ferait à compter du 1^{er} janvier 2023, à effectif constant.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'intégration du syndicat mixte Doubs-Loue au sein du service facturier dénommé « SFACT », à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-annexé, à la convention constitutive du SFACT.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Syndicat mixte Doubs-Loue

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON

